

Le Ministère de la Santé a pris la décision, à l'occasion de la 11ème conférence des partenaires du développement sanitaire en 1997, de réviser la politique sanitaire nationale et d'élaborer un plan national de développement sanitaire couvrant une période de dix ans. L'objectif général du PNDS est de réduire la morbidité et la mortalité au sein des populations.

Le présent document de Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) découle des orientations du document de Politique Sanitaire Nationale du Burkina Faso (PSN), adopté en septembre 2000. Il couvre une période de dix ans (2001 à 2010). Le document de plan national de développement sanitaire comporte trois grandes parties :

- un rappel du contexte général et de la situation sanitaire nationale du Burkina Faso ;
- les problèmes prioritaires et le résumé de la Politique Sanitaire Nationale ;
- les orientations stratégiques du PNDS et ses axes d'intervention ;
- les modalités de sa mise en œuvre.

Télécharger le [Document complet \[pdf\]](#) Copyright© Ministère de la santé Burkina Faso